

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 21 mars 2023, 19 h
Local 1040
Réunion n° 4

Sont présents (es) :

Anik Cadieux	Marie-Ève Levasseur
Christian Camiré	Laurie L'Hérault
Katie Dubois (substitut)	Alain Paquin (substitut)
Michel Gasseau (substitut)	Lise St-Laurent
Ann Katherine Gauthier	Judicael Jordan Tchouamou Tchiadjeu
Marie-Chantal Gingras	Hugues Tremblay
Marie-Josée Gravel	
Patrick Gravel	

Sont absents (es) :

Valérie Hourdeaux (substitut)
Charles-Alexandre Poitras
Annie Rousseau-Gaudreault
Élizabeth Brochu (Organisme DAM)
Roxanne Bolduc

22-04-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La direction souhaite la bienvenue aux membres. Monsieur Gasseau, monsieur Paquin et madame Dubois siégeront en remplacement des membres parents absents. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Madame L'Hérault informe les membres que madame Brochu est absente pour une durée indéterminée et sera remplacée par un autre membre de l'organisme DAM.

22-04-02 Questions du public

En raison de l'absence de public, aucune question n'est adressée au conseil.

22-04-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

PRÉAMBULE : Madame L'Hérault procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter ;

CONSIDÉRANT : que la directrice et le président ont élaboré l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Lise St-Laurent appuyée de madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité ;
CE-22/23-20 ;

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé avec l'ajout du point « Démissions ».

22-04-04 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2023

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Michel Gasseau appuyé de madame Marie-Chantal Gingras, il est résolu à l'unanimité ;
CE-22/23-21 ;

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2023.

Suivis :

Depuis la dernière rencontre, la direction a acheminé les résultantes de la consultation sur le PEVR par voie officielle, dans les temps requis. Aussi, la lettre adressée à la direction générale au regard de la consultation en lien avec les critères de sélection d'une direction d'établissement a été acheminée à qui de droit par la direction.

22-04-05 Correspondance

La présidence a reçu une correspondance en provenance de la Fédération des comités de parents du Québec. La missive invite les conseils d'établissement à profiter de la semaine nationale de l'engagement parental pour souligner l'engagement exceptionnel de parents de notre école du 28 mai au 3 juin prochain. Ce point est déjà prévu à l'ordre du jour de la présente rencontre. La résolution doit être acheminée avant le 15 avril 2023.

22-04-06 Reddition de comptes

6.1 Rapport de la présidence

Le président n'a pas d'information à soumettre à l'attention des membres.

6.2 Rapport de la direction

Suivi – organisation scolaire 2023-2024

À la suite d'une prudente première analyse, il est à prévoir que l'école secondaire Roger-Comtois accueille approximativement 2165 élèves en 2023-2024, incluant les classes de l'UNIK. Il est à noter que ces prévisions sont très sommaires à ce stade-ci. Tout indique que le secondaire 1 se stabilise et que l'augmentation se fera sentir aux autres niveaux dans les prochaines années. Cette clientèle est en nombre d'élèves non pondérés. Le service de l'UNIK accueillera cinq classes l'an prochain.

Projet d'exemption d'épreuves de fin d'année qui ne sont pas des épreuves uniques.

Cette année, à l'instar d'autres établissements scolaires de niveau secondaire, l'école secondaire Roger-Comtois souhaite expérimenter un projet qui permettra à des élèves ciblés d'accéder à l'exemption de l'épreuve de fin d'année dans certaines matières. L'exemption vise les évaluations de fin d'année qui se tiennent pendant la session d'examens de juin, à l'exception des épreuves uniques du Ministère. En fait, pour certains élèves, les enseignants ont cumulé assez de traces évaluatives pour porter leur jugement et statuer d'une réussite

significative de leurs compétences. Les objectifs du projet sont de valoriser le rendement de ces élèves et de motiver les jeunes à se dépasser. L'an prochain, les jeunes seront avisés du projet dès l'automne afin de maximiser les retombées positives de la mesure. Il est à noter qu'un élève peut refuser cette exemption. Un document explicatif sera acheminé aux parents une fois que les balises seront mieux définies par l'équipe d'enseignants qui participera au projet.

Rencontre avec Marie-Josée Asselin le 20 mars 2023.

Le 20 mars dernier, la direction a rencontré madame Marie-Josée Asselin, conseillère municipale District Loretteville Les Châtels, afin de lui présenter les différents projets de l'école secondaire Roger-Comtois soit :

- le projet de partenariat communautaire et la visée de l'utilisation du centre Marc Forez ;
- la démarche de sécurité aux abords de l'école en collaboration avec l'organisme Accès Transport Viable
- le plan d'aménagement de la cour d'école.

Événement First Lego League

La direction souhaite remercier l'équipe impliquée dans l'organisation et le bon déroulement de la compétition de robotique qui a eu lieu vendredi le 24 février dernier. Un grand merci aussi à nos élèves bénévoles. Ils ont été accueillants et impliqués. Pour une première année, on peut dire que nous avons assuré et su pallier aux imprévus. Ce fut une superbe journée, les jeunes étaient rayonnants et heureux d'être là. Félicitations! Nous avons même une équipe qui s'est rendue au niveau supérieur, à Montréal.

Gala de football du 11 février 2023

Cette soirée fût un grand succès. Le travail de monsieur Marc-Antoine Langevin, coordonnateur du programme, est à souligner. Nous tenons à féliciter tous les organisateurs et participants de cette soirée qui a rassemblé près de 600 convives.

Démarche - règles de conduite et plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Un projet de refonte des règles de conduite de l'école est prévu dans la prochaine année scolaire. Il est à noter que les règles de conduite ont été revues de fond en comble en 2012-2013. L'équipe-école devra statuer de la poursuite de la règle de la garde-robe scolaire pour début novembre 2023 en vue des années 2024-2025 et suivantes.

Le cadre établi permettra d'actualiser aussi le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

État de situation – suppléance et remplacements officiels

La direction informe le conseil d'établissement de l'état de situation en lien avec les remplacements d'enseignants à l'école secondaire Roger-Comtois.

6.3 Rapport du représentant au comité de parents

Une rencontre du comité de parents s'est tenue le 22 février dernier. La consultation officielle va bon train en lien avec le Plan d'Engagement Vers la Réussite (PEVR). Au 22 février, environ 1289 (entrées de données) de différents répondants (conseil d'établissement, comité d'élèves, partenaires, syndicats, personnel, etc.) ont été soumis à l'attention du CERÉ. Le CERÉ fera l'analyse des commentaires reçus lors de la période de consultation.

Le projet Douance 2.0 sera éventuellement disponible sur la plateforme des SEJ. Plusieurs capsules ont été faites d'une durée de 60 à 90 min. Les capsules pourront être accessibles à tous ceux qui souhaitent les écouter à l'automne prochain. La question s'est posée à savoir pourquoi il n'y a pas de mandat régional pour les élèves doués. Ces décisions découlent du

ministre, donc pour l'instant ce n'est pas possible.

Le CCSEHDAA s'est rencontré le 1er février pour faire la consultation sur le PEVR. Certains nouveaux enjeux ont été relevés lors de cette rencontre.

Les documents pour faire les démarches auprès des conseils d'établissement concernant la semaine de la Reconnaissance de l'engagement parental ont été présentés. Il faut déposer une résolution afin de notifier à la FCPQ notre participation et ainsi pouvoir remettre les rubans à nos parents bénévoles méritants.

6.4 Rapport du conseil étudiant

Les étudiants dressent le bilan des activités qui ont eu lieu depuis le dernier conseil d'établissement :

- La vente de toutous à la St-Valentin. Les sommes ont été remises à des organismes tels la Croix-Rouge et l'Accueil St-Ambroise. Aussi, un don a été fait à la Turquie. Le projet a été mené en collaboration avec le service de l'UNIK.
- La journée thématique *Skittles*. Lors de cette journée, les élèves pourront se vêtir de la couleur de leur niveau.
- La fête des Nations. L'événement se tiendra le 30 mars. 127 élèves issus de l'immigration 1^{ère} génération provenant de 37 nationalités différentes fréquentent notre école. Il y aura 20 kiosques permettant de découvrir les pays d'origine de nos élèves.

Le PEVR a aussi été soumis à la consultation du conseil d'élèves.

22-04-07 Dossiers pour décision

7.1 Budget du conseil d'établissement

Madame L'Hérault mentionne que le conseil d'établissement dispose d'un solde de 5 197\$. Des discussions s'engagent quant à l'utilisation de ces sommes. Les membres semblent faire consensus autour du fait que les sommes doivent servir au plus grand nombre d'élèves. Cette somme peut être reportée d'une année à l'autre. Madame L'Hérault propose d'attendre plus tard au cours de l'année avant de déterminer dans quel projet cette somme devrait être investie.

CONSIDÉRANT : que le budget a été soumis à tous les membres préalablement et que les besoins des élèves demeurent à définir,

EN CONSÉQUENCE : Madame Katy Dubois propose, secondée par madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-22**

D'ADOPTER : le report des décisions relatives à la gestion du budget du conseil d'établissement.

7.2 État de situation du Fonds Roger-Comtois

Madame L'Hérault mentionne que beaucoup de petites activités ou projets sont réalisés avec la ristourne CONVIVIO (IGA). Ces ristournes annuelles sont déposées dans le Fonds Roger-Comtois. Le solde du compte est actuellement de 16 373,38\$. Madame L'Hérault propose d'attendre avant d'investir ces sommes qui se cumulent d'année en année. Cela permet de réaliser de beaux projets en fonction des besoins émergents des élèves.

CONSIDÉRANT : que le budget a été soumis à tous les membres préalablement et que les besoins des élèves demeurent à définir,

EN CONSÉQUENCE : Monsieur Michel Gasseau propose, secondé par madame Marie-Josée Gravel, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-23**

D'ADOPTER : le report des décisions relatives à la gestion du budget du Fonds Roger-Comtois.

7.3 Nouvelles sorties éducatives et voyages – du 1^{er} février 2023 au 22 juin 2023

Madame Laurie L'Hérault présente la nouvelle sortie demandée pour approbation du conseil d'établissement.

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault propose d'approuver la sortie au festival éducation du futur – jeux vidéo qui aura lieu le 18 mai 2023 à Expo Cité pour 10 élèves du 2^{ème} cycle.

CONSIDÉRANT : que les sorties éducatives doivent être approuvées par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : Monsieur Patrick Gravel propose, secondé par madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-24**

D'APPROUVER : la sortie présentée.

7.4 Candidature (s) reconnaissance de l'engagement parental

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE la catégorie Mérite vise à honorer un parent (ou un groupe de parents ayant des réalisations communes) qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans notre école ;

RÉSOLUTION CE-22/23-25

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Patrick Gravel, appuyé par madame Katie Dubois
ET RÉSOLU À l'unanimité des membres du conseil d'établissement

DE participer à la Semaine de l'engagement parental 2023 et de remettre des prix de la catégorie Mérite ;

DE transmettre la liste des lauréats à la Fédération avant le 30 juin.

7.5 Consultation des élèves 2022-2023

Le conseil d'établissement doit consulter, au moins une fois par année scolaire, les élèves ou un groupe d'élèves. Pour les membres du conseil, c'est l'occasion unique de mieux connaître les élèves, d'ajuster ou d'actualiser certains documents ou projets en cours dans l'établissement et de fonder leurs décisions sur les préoccupations ou besoins réels des élèves.

Des discussions s'engagent au regard des objets de consultation pour l'année scolaire 2022-2023. Il est convenu que le conseil d'établissement consulte prioritairement les élèves en lien

avec leur sentiment de sécurité dans l'établissement afin d'obtenir des données complémentaires à l'analyse de la situation dans le cadre de la démarche du projet éducatif. À quels endroits se sentent-ils en sécurité ? À quels endroits se sentent-ils le moins en sécurité ? Qu'est qui fait en sorte qu'ils se sentent en sécurité dans notre école?

Il est convenu que monsieur Hugues Tremblay, président, représenterait le conseil d'établissement sur une table de concertation d'élèves d'ici la fin de la présente année scolaire. Cet objet de consultation touche au moins quatre objets qui relèvent du conseil d'établissement : le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, le projet éducatif, les règles de conduite et mesures de sécurité et les modalités de surveillance des élèves.

La consultation actuellement en préparation sur le développement des compétences numériques des élèves et les comportements avisés en matière de sécurité informatique sera menée à l'automne prochain.

22-04-08 Dossier pour consultation

8.1 Suivi – tenue de voyages outre-mer

La direction demande aux membres parents présents le prix raisonnable qu'ils seraient prêts à payer pour la tenue d'un voyage outre-mer organisé par l'école. Cela permettra de guider les réflexions sur les éventuels voyages qui se tiendront dans le cadre scolaire, dans un souci d'équité et d'accessibilité pour tous. Les parents mentionnent que le coût du voyage doit être relatif au temps pour amasser les sommes. Il serait raisonnable de penser que les coûts d'un voyage de 10 jours outre-mer soit inférieur à 3500\$.

22-04-09 Dossiers pour information

9.1 Élaboration du projet éducatif 2023-2027 - échéancier

Dans les prochaines étapes, il y aura une séance de travail avec l'équipe-école sur les valeurs dans la matinée de la journée pédagogique du 19 mai. Lors de la matinée de la journée pédagogique du 5 juin, il y aura un second exercice collaboratif en lien avec :

- les forces (Que fait-on exceptionnellement bien? Quelles sont nos meilleures ressources, nos expertises, nos compétences? Qu'est-ce que les autres disent de positif sur nous?)
- les faiblesses (Que pourrait-on faire de mieux? Où sommes-nous vulnérables? Quelles critiques les autres font de nous?)
- les opportunités (Quelles sont les opportunités que nous connaissons, mais que nous n'exploitons pas assez? Quelles sont les tendances émergentes dont nous pourrions tirer profit?)
- les menaces (Quels sont les obstacles externes qui nous empêchent d'avancer? Quels changements à venir pourraient nous rendre vulnérables? Est-ce le bon moment pour réaliser ce qu'on veut faire?)

Entre temps, une collecte de données est en cours: COMPASS, CVI, taux de réussite. Les données du CVI seront interprétées le 12 avril 2023.

9.2 Plan génération sans fumée (PGSF)

Le Plan génération sans fumée (PGSF) est lancé à l'école secondaire Roger-Comtois. Le Plan génération sans fumée (PGSF) est une démarche mise en place dans les écoles secondaires francophones et anglophones du Québec dont le but est de :

- Prévenir la consommation des produits du tabac et le vapotage chez les élèves.
- Soutenir la cessation tabagique et du vapotage.

Jusqu'à présent, les élèves participent bien aux activités.

9.3 Plan de redressement budgétaire

La direction informe les membres qu'un plan de redressement budgétaire a été déposé à la direction générale au début du mois de mars. Une analyse a été menée par la direction et la gestionnaire administrative. La direction expose aux membres ce qui explique le déficit de

148 760\$ en juin 2022 sur le budget annuel total de 15 millions de dollars alloué à la mise en place de services éducatifs à l'école secondaire Roger-Comtois.

9.4 Démissions

Madame Valérie Hourdeaux (substitut) et madame Annie Rousseau-Gaudreault (membre parent) ont signifié leur démission du conseil d'établissement.

22-04-10 Levée de l'assemblée (vers 21 h)

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Katie Dubois, appuyée de madame Marie-Chantal Gingras, il est résolu à l'unanimité ; **CE-22/23-26**

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 18.



Laurie L'Héault
Directrice